

COMMUNE DE VICQ-Département des Yvelines-Arrondissement : RAMBOUILLET

Date d'affichage de la Convocation 29/09/2017	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard JACQUES à 20 heures 30
Date de Convocation 06/10/2017	Étaient présents : Monsieur Bernard JACQUES, Monsieur Heraldo VILLEGAS, Madame Marilyne DABADIE, Monsieur Jean-Pierre MAGNIER, Monsieur Bernard PREHEL, Madame Nadia SERAY, Monsieur Damien HERMAN, Monsieur Stéphane CADOUX, Madame Hélène DA MOTA, Monsieur Yann ROBERT
Nombre de Conseillers 11	
Nombre de Votants : 11	Absent(es) excusé (és) :
Pour : 11	POUVOIR : Monsieur Alexis ROLLET
Contre : 0	Secrétaire de séance : Monsieur Yann ROBERT a été élu(e) secrétaire de séance.
Abstention : 0	

Objet : DE_2017_058 - **Taxe d'aménagement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2011-025 en date du 30 septembre fixant le taux de la taxe d'aménagement,

Considérant que la délibération N°2011-025 en date du 30 septembre fixant le taux de la taxe d'aménagement doit être rapportée,

Exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire propose de rapporter la délibération N°2011-025 et propose de garder le même taux de 5%. Cette taxe est reversée sur le budget de la commune en section d'investissement.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Les membres du Conseil municipal décident de rapporter la délibération N°2011-025 et de prendre une nouvelle délibération en gardant le même taux qui est de 5%

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

à la Mairie, le 12/10/2017

Bernard JACQUES, le maire.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12/10/2017
et publié ou notifié
le 12/10/2017